



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service des procédures
environnementales*

**Récépissé n° 201801176
de changement d'exploitant
d'installations classées**

**La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la Gironde**

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Président

SCA Cave Louis Vallon

36 avenue de la Mairie

33350 SAINT-PEY-DE-CASTETS

de sa déclaration en date du 16 novembre 2018 portant changement d'exploitant d'un établissement de préparation et de conditionnement de vins d'une capacité de production de 30 000 hl/an implanté :

180 route de la cave coopérative
33420 GENISSAC

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre de la rubrique indiquée ci-dessous :
2251

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 14435 du 15 octobre 1999, de l'arrêté préfectoral complémentaire 14435/2 du 9 juillet 2007 encadrant l'exploitation du site restent applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

Monsieur le président

SCA VIGNERONS DE SAINT-PEY-GENISSAC

36 avenue de la Mairie

33350 SAINT-PEY-DE-CASTETS

Conformément, à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, le président de la société **SCA Cave Louis Vallon** devra porter à la connaissance de madame la Préfète toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le 8 janvier 2020

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,

Pour la Chef du Service des Procédures Environnementales
Le chef de l'unité prévention des pollutions et des nuisances

Stéphane LEDUC